



Non restitution d'effets personnel suite à GAV

Par **saranamopo**, le **05/12/2025 à 18:30**

Bonjour,rnrnJe n'en suis pas fière mais ma mère âgée de 75 ans et qui perd un peu la tête a tenté de voler une sacoche de marque dans un centre commercial en la dissimulant dans mon sac à main alors que nous faisons des achats ensemble.rnrnElle a été interpellé par le vigil, mais prise de honte elle n'a pas voulu avouer tout de suite du coup il a appelé la police et nous avons été placé toutes les 2 en garde à vue pour vol à l'étalage en réunions malgré que ma mère a répété sans cesse que je n'y étais pour rien et que j'ai proposé de payé l'article.rnrnAu bout de 14h très éprouvantes de garde à vue, l'OPJ qui m'a auditionné m'a dit que si je voulais sortir il fallait que j'avoue être sa complice et que j'aille au magasin payer l'article puis que je revienne avec le ticket de caisse pour preuve.rnrnJ'ai accédé à ses 2 demandes et à mon retour du magasin ou j'ai payé la sacoche (395 €), l'OPJ a libéré ma mère qu'il avait gardé en otage et nous a remis une notification d'avertissement pénal probatoire mais il ne m'a pas donné la sacoche que j'ai pourtant payé et dont j'ai le ticket de caisse et il ne m'a pas non plus rendu mon sac à main dont il a dit qu'il été confisqué.rnrnJ'aimerais savoir si tout ceci est normal et sinon quels sont mes recours ?rnrnMerci pour vos réponsesrnrnCordialement

Par **Jeussépatou**, le **06/12/2025 à 07:42**

Bonjour,rnrnOn ne vous a pas répondu sur l'autre forum parce que, sans doute, les bénévoles n'ont pas trouvé de réponse.rnrnJe n'ai pas la réponse non plus toutefois je vous informe que beaucoup de barreaux des grandes villes organisent des rendez-vous gratuits avec des avocats.rnrnIl existe aussi dans les départements des maisons du droit.rnrnJe peux même aller plus loin: certaines universités de droit reçoivent et informent les particuliers: ça s'appelle, en général, la clinique du droitrnrnCordialement